



Communauté de Communes
de Desvres-Samer



Boulogne-sur-Mer
Développement
Côte d'Opale

PLAN REGLEMENTAIRE D10 SUP- IOD EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE DESVRES

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code
de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)



SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

Servitudes de passage

PT3 - Réseaux de télécommunication

Servitudes d'abord ou de voisinage

INT1 - Cimetières
INT1 - Périmètre de protection

Servitudes d'alignement

EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales
Tracé de voie
T1 - Zone de protection

Servitudes de classement et de protection

Installation sportive
JS1 - Encinte
PT2 - Centre d'émission ou réception
PT2 - zone de protection

INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES

AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
APB - Aire d'Arrêt de Protection de Biotope
ATB - Axe Terrestre Bruyant
Itinéraire cyclotouristique
ENSD - Espace Naturel Sensible Départemental
AS1p - Captage d'eau potable
EP - Edifices à valeur patrimoniale
ZNIEFF I
Natura 2000
SIC Site d'Intérêt Communautaire
ZSC Zone de Spéciale de Conservation

Habillage du cadastre

Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre
Bâtiments
Parcelles
Voie ferrée
Eau (Rivière, fleuve, plan d'eau)
Surface en eau
Terrain de Sport
Limite de commune



0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Sources : ©IGN cadastre 2019, ©IGN - BD ParcellesMI 2018, ©DTM 62 2019, ©OREAL Nord-Pas de Calais, ©IGN 2019

DESVRES